



Concours de la promotion du volontariat dans les SDIS de France année 2016

La Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, en lien avec les signataires de l'engagement national pour le volontariat dont la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, propose dans le cadre de la valorisation de la promotion du volontariat un concours afin de mettre à l'honneur les SDIS ayant les actions les plus significatives dans ce domaine.

Ce concours s'adresse à tous les SDIS de France et verra son résultat proclamé à l'occasion du 123^{ème} Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France à Tours.

Un Jury composé notamment du Directeur Général de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises et du Président de la FNSPF désignera les lauréats dans les 3 catégories suivantes :

- Vidéo, publications digitales et informatiques
- Affichage, support d'affichage et visuels fixes
- Evènements

Enfin un prix spécial du Jury récompensera le SDIS ayant eu la meilleure prestation globale de valorisation du volontariat.

Afin de concourir, et selon les catégories, les réalisations des SDIS devront être envoyées par mail à via l'application WE TRANSFER à l'adresse mail : dgscgc-com@interieur.gouv.fr

avant le vendredi 2 septembre à 12 h00 sous les formes suivantes :

- **Catégorie 1** : Vidéo, publications digitales et informatiques

Envoi sous forme d'un fichier HD de la réalisation faite et diffusée accompagné d'une explication des moyens mis en œuvre, des lieux de diffusions et du public visés ainsi que des mises en œuvre déjà réalisées sous forme d'un texte n'excédant pas 25 lignes (Police Arial taille 10 largeur de page a)

- **Catégorie 2** : support d'affichage et visuels fixes

Envoi sous forme d'un fichier photo JPEG ou PDF de haute qualité de trois clichés au maximum des réalisations accomplies que ce soit par voie d'affichage, de visuels sur objet,

véhicules... accompagné d'une présentation des lieux et objets de mise en œuvre, de la durée de l'action et des éléments de retour sur sa visibilité sous forme d'un texte n'excédant pas 25 lignes (Police Arial taille 10 largeur de page A4)

- **Catégorie 3** : Evènements

Envoi sous forme d'un dossier de presse de 4 pages maximum (sous format pdf) présentant le ou les évènements avec ses dates de réalisations, son organisation, les actions menées et les éléments permettant de l'apprécier. Il pourra contenir des photographies de l'évènement, des copies d'articles de presse ou de tout autre document permettant d'apprécier la qualité du travail réalisé. Les explications écrites de devront pas dépasser un total de 80 lignes (police Arial taille 10 sur largeur de page A4) sur l'ensemble de ce dossier.

Chaque Sdis peut concourir sur une, deux ou sur l'ensemble des catégories. Les envois mails devront préciser dans leur objet la participation au concours et la catégorie choisie,

Le prix spécial du Jury sera décerné au SDIS dont l'action aura été pour le jury la plus significative et qui pour l'année 2016 mettra le mieux en valeur le développement du volontariat.

Toutes les réceptions de sujet pour chacune des catégories feront l'objet d'un retour d'accusé de réception.

Les SDIS concourant autorisent de fait la DGSCGC et la FNSPF à reproduire et à diffuser leur contribution au concours afin de mettre en valeur leur travail. Toute diffusion ou reproduction par la DGSCGC et la FNSPF se fera avec l'annonce explicite du SDIS ayant réalisé l'action de communication.

Les contributions au concours devront être envoyées à l'adresse mail :dgscgc-com@interieur.gouv.fr à compter du 10 aout 2016.